

Traitements etc. du personnel enseignant.

Arrondissement.	ÉCOLES.	Instituteurs.				Institutrices.		TOTAUX.
		Nombre des instituteurs.	Traitements communaux.	Supplément de traitement et primes de brevet.	Indemnités de logement.	Nombre des institutrices.	Traitements communaux.	
1 ^{er}	Luxembourg	»	»	»	»	9	3500	3500
2 ^e	Grevenmach ^{er}	»	»	»	»	1	1000	1000
3 ^e	Differdange.	1	1600	200	180	»	»	1980
»	Dudelange. .	1	1800	250	200	»	»	2250
»	Esch-s.-l'Alz.	1	2000	400	»	1	600	3000
»	Pétange . . .	1	1700	300	»	»	»	2000
»	Remich . . .	1	1800	350	»	1	600	2750
4 ^e	Vianden . . .	1	1500	400	»	»	»	1900
5 ^e	Wiltz.	3	4200	800	360	»	»	5360
6 ^e	Larochette .	1	1600	350	180	»	»	2130
	Totaux . .	10	16200	3050	920	12	5700	25870

B. Écoles primaires proprement dites publiques.

Nombre, division, répartition des écoles.

Les 724 écoles primaires proprement dites publiques*) — il y en avait 2 de moins que l'année précédente — se décomposent comme suit :

*) Il n'est question dans tout ceci que d'écoles communales. Il convient cependant de faire observer qu'il y avait aussi 5 écoles primaires proprement dites publiques *entretenues par l'État* : les 3 écoles mixtes de l'orphelinat et les 2 écoles, l'une pour garçons, l'autre pour filles, établies près des prisons et du dépôt de mendicité, toutes à Luxembourg.

Ces écoles étaient *dirigées* par 1 instituteur, possédant un brevet du 2^e rang, et 4 institutrices religieuses, dont 1 avec un brevet du 2^e rang, 1 avec un brevet du 4^e rang et 2 non diplômées.

Elles étaient *fréquentées*, au moment de la visite de l'inspecteur, par 152 élèves, dont 88 garçons et 44 filles.

De ces élèves, 59 — 52 garçons et 7 filles — étaient au-dessus de l'âge obligatoire ; 95 — 56 garçons et 37 filles — étaient dans l'âge obligatoire.